



## ALERTE PESTICIDES HAUTE GIRONDE

Samonac, le 30 juin 2019

3 la Duranderie  
33710 Samonac

à Monsieur Daniel Cueff,  
maire de Langouët

Monsieur le Maire,

Notre association s'est constituée après l'affaire de Villeneuve de Blaye où des enfants ont été intoxiqués accidentellement par deux viticulteurs qui épandaient un jour de vent supérieur à 3 Beaufort. Ils ont été pris de malaises importants et leur enseignante a été hospitalisée. Les suites judiciaires de cette affaire sont pour l'instant fort décevantes : un non-lieu, puis un appel du non-lieu et un nouveau procès qui a abouti à une relaxe des deux viticulteurs. Mais un nouvel appel de cette relaxe a été formé.

Dans notre département de Gironde, si les retombées médiatiques de cette affaire ont été très importantes, les mesures prises par les autorités préfectorales l'ont été beaucoup moins. Le Préfet de Gironde a tout de même pris en 2016 un arrêté un peu plus protecteur que l'arrêté ministériel de 2006 (à l'époque) réécrit en 2017, imposant 50 m de distance entre les établissements sensibles (il y en a plus de 130 dans le département) et la zone de traitement, des horaires d'épandage en dehors des rentrées et sorties scolaires (20 min avant et 20 min après). Mais la distance peut être ramenée à 5 m si l'exploitant dispose d'un pulvérisateur muni de buses anti-dérives, ce qui n'empêche pourtant pas les gouttelettes en suspension dans l'air de dériver très rapidement. Par ailleurs il n'y a toujours aucun dispositif sérieux de contrôle de la vitesse du vent ! Et que dire de ces 20 minutes lorsque les produits les plus dangereux utilisés dans les vignes aujourd'hui imposent 48h voire 72h pour certains, de délai de rentrée dans les rangs !

Nous estimons, avec d'autres associations, que ces mesures ne sont pas suffisantes et que celles concernant les riverains en général sont inexistantes.

Voilà pourquoi nous vous soutenons dans le bras de fer qui vous oppose à la Préfecture de Bretagne à propos de votre arrêté municipal du 18 mai dernier. C'est bien en multipliant des gestes forts comme celui de votre conseil municipal que nous contraindrons le gouvernement et les parlementaires à prendre des mesures réellement protectrices de la santé de tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre entière solidarité.

Pr le bureau, S. Nony, secrétaire

*copie à Madame la Préfète d'Ile et Vilaine et de Bretagne*